

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°41, en date du 31 janvier 1978, relatif à la résiliation du contrat de bail passé entre la Commune de Saint-Denis et M. DESSAI ADAMJEE pour la location d'un immeuble situé rue Maréchal-Lerclerc.

ARRETE N°42, en date du 2 février 1978, pour la passation d'un marché négocié avec la SEGEFOM. - Montant du marché : 249 935,97 F (DEUX CENT QUARANTE NEUF MILLE NEUF CENT TRENTÉ CINQ FRANCS ET QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIMES).

la Commune à divers journaux et périodiques pour 1978.

ARRETE N°44, en date du 3 février 1978, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la S. I. R. - Montant du marché : 187 382,06 F (CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX FRANCS SIX CENTIMES).

ARRETE N°46, en date du 3 février 1978, relatif à la passation d'un contrat entre M. LAN YU SHUN Maurice et la Commune de Saint-Denis pour l'exploitation d'une buvette dans le Parc Zoologique du Chaudron. - Montant de la redevance mensuelle : 1 000 F (MILLE FRANCS).

ARRETE N°47, en date du 3 février 1978, relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Madame CAZANOVE Annette. - Montant du loyer mensuel 850 F (HUIT CENT CINQUANTE FRANCS).

ARRETE N°48, en date du 3 février 1978, portant création d'un marché forain au Chaudron

ARRETE N°50, en date du 10 février 1978, pour la passation d'un contrat d'entretien de extincteurs dans le Groupe Scolaire du CHAUDRON SIDR III. - Montant de la dépense : 520,30 F (CINQ CENT VINGT FRANCS TRENTÉ CENTIMES).

ARRETE N°51, en date du 10 février 1978, pour la passation d'un contrat d'entretien entre la Commune de Saint-Denis et la SAMAT. - Montant de la dépense : 21 098,26 F (VINGT ET UN MILLE QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS VINGT SIX CENTIMES).

ARRETE N°52, en date du 10 février 1978, pour la passation d'un contrat entre la Compagnie Générale d'Assurances (l'AFOI) et la Mairie de Saint-Denis. - Montant de la dépense : 913,50 F (NEUF CENT TREIZE FRANCS CINQUANTE CENTIMES).

ARRETE N°53, en date du 10 février 1978, pour la passation d'un contrat entre la Compagnie Générale d'Assurances (l'AFOI) et la Mairie de Saint-Denis. - Montant de la dépense : 478,50 F (QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS CINQUANTE CENTIMES).

ARRETE N°54, en date du 10 février 1978, pour la passation d'un contrat entre la Compagnie Générale d'Assurances (l'AFOI) et la Mairie de Saint-Denis. - Montant de la dépense : 261 F (DEUX CENT SOIXANTE ET UN FRANCS).

ARRETE N°63, en date du 13 février 1978, relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur PASQUET Paul / - Montant du loyer mensuel : 600 F (SIX CENTS FRANCS).

ARRETE N°64, en date du 13 février 1978, relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur BELHUMEUR Yvon. - Montant du loyer mensuel : 260 F (DEUX CENT SOIXANTE FRANCS).

ARRETE N°65, en date du 13 février 1978, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la Société SERCA. - Montant du marché : 171 200 F (CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE DEUX CENTS FRANCS).

ARRETE N°68, en date du 16 février 1978, relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Madame HOAREAU Marie Céline. - Montant du loyer mensuel : 200 F (DEUX CENTS FRANCS);

ARRETE N°69, en date du 16 février 1978, relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur REMY Yves. - Montant du loyer mensuel 1 000 F (MILLE FRANCS).

ARRETE N°70, en date du 16 février 1978, pour la passation d'un contrat d'entretien concernant deux machines à écrire électriques IBM. - Montant de la dépense : 947,80 F (NEUF CENT QUARANTZ SEPT FRANCS QUATRE VINGT CENTIMES).

ARRETE N°71, en date du 24 février 1978, portant paiement d'avenant d'assurance pour extension de garantie sur différents véhicules communaux. - Montant de la dépense : 3 810,30 F (TROIS MILLE HUIT CENT DIX FRANCS TRENTE CENTIMES).